

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 octobre 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

22-10-310

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout du point suivant :

- 3.7 – Dépôt d'états financiers – Festival du Cheval au 30 juin 2022

Remise des points suivants :

- 2.4 – Dépôt – Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
- 6.2 – Traverses hivernales 2022-2023
- 12.3 – Aide financière – Marché de Noël féérique

ADOPTÉE

22-10-311

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et des séances extraordinaires des 6 et 19 septembre 2022.

ADOPTÉE

22-10-312

Comités – Renouvellement des mandats des membres du CCU

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler pour une durée de 2 ans le mandat au Comité consultatif d'urbanisme de messieurs Réjean Rodrigue et Jean-Michel Carignan.

ADOPTÉE

Assurances – Libération du fonds de garantie du regroupement Estrie 2014-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro DL008900-07 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Princeville y a investi une quote-part de 15 646 \$ représentant 7,82 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville demande que le reliquat de 78 508.55 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des élus – Remise

22-10-314

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 13 septembre 2022 au 10 octobre 2022 198 711,83 \$
- nos S10918, M2622 à M2641 & A52265 à A52301

Chèques annulés :

- En date du 15 août 2022 et 12 juillet 2020 (25 980,42 \$)
- nos A52127 et A52348

Dépôt salaires :

- périodes 2022-36 à 2022-39

ADOPTÉE

22-10-315

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 octobre 2022 719 079,60 \$
- nos S10919 à S10965, A52302 à A52370

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Société d'horticulture de Princeville au 31 octobre 2022 - dépôt

22-10-316

Changements aux petites caisses de la réception de l'Hôtel de Ville

ATTENDU les changements de postes de travail à l'Hôtel de Ville;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la petite caisse de la Cour Municipale contenant 200 \$ en espèces soit abolie;

QU'UNE deuxième petite caisse soit établie à la réception de l'Hôtel de Ville contenant 300 \$ en espèces;

ADOPTÉE

22-10-317

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2022-07 au 2022-09 soumise par la trésorière en date du 10 octobre 2022 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

Dépôt – États des résultats du CPA au 30 avril 2022 – dépôt

Dépôt d'états financiers - Festival du cheval de Princeville au 30 juin 2022 - dépôt

22-10-318

Embauche – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Fanny Racicot en remplacement d'un congé de maladie, en date du 29 septembre 2022, au poste de brigadière scolaire.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière scolaire soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-10-319

Embauche – Préposée au restaurant du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Angélie Poirier, en date du 25 septembre 2022, au poste de préposée au restaurant du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle préposée au restaurant de l'aréna soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-10-320

Démission - Pompier

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Jérémy Légaré, en date du 16 mai 2022, au poste de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

22-10-321

Embauche - Pompier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Miguel Hébert, en date du 10 octobre 2022, au poste de pompier, au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-10-322

Dépôt et adoption – Nouvel organigramme au service de sécurité incendie

ATTENDU le dépôt du nouvel organigramme du service de sécurité incendie;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le nouvel organigramme du service de sécurité incendie soit adopté.

ADOPTÉE

22-10-323

Fin de probation – Directeur général

ATTENDU la résolution no 22-03-067 embauchant le directeur général Dominic Doucet, le tout assorti d'une probation de 6 mois;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le conseil prenne acte de la recommandation positive du maire Gille Fortier relativement à la probation de monsieur Dominic Doucet ;

QUE le conseil confirme la permanence de monsieur Dominic Doucet au poste de directeur général de la Ville de Princeville en date du 19 octobre 2022 ;

QUE les conditions salariales du directeur général soient les suivantes Classe 1, 7^e échelon.

ADOPTÉE

22-10-324

Démission – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Fanny Racicot, en date du 14 octobre 2022, au poste de brigadière au sein du service des travaux publics de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

22-10-325

Demande de subvention en lien avec la formation des pompiers

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Princeville prévoit la formation de 11 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Laurier Chagnon et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

22-10-326

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies*.

ADOPTÉE

Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies,

constate que ce dépôt suit l'avis de motion, que le projet de règlement est disponible en version papier pour le public et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

22-10-327

Suspension de l'application des dispositions relatives au ramonage

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies visant à abolir les mesures relatives au ramonage;

ATTENDU la préparation nécessaire aux équipements de chauffage domestique en automne;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de suspendre l'application des articles 55 à 60 inclusivement du *Règlement no 2016-300 sur la protection et la prévention des incendies*;

ADOPTÉE

22-10-328

Contrat de gré à gré – Fourniture de sel de déglacage 2022-2023 (AP22-VM-05)

ATTENDU le dépôt par le directeur des travaux publics de l'annexe II prévue aux dispositions du règlement 2019-345 sur la gestion contractuelle;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture du sel de déglacage pour la saison 2022-2023 à Sel Warwick, aux tarifs suivants : 101\$ la tonne métrique, pour une quantité approximative de 800 tonnes, le tout pour un coût approximatif 80 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2022 pour les commandes effectuées en 2022 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2023 pour les commandes effectuées en 2023.

ADOPTÉE

(22-10-329 omise)

Traverses hivernales 2022-2023 - remise

22-10-330

Ratification – Contrat de gestion parasitaire – Boule-o-drôme et Parc Multisport

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Bestia Extermination pour la gestion parasitaire du Boule-o-drome et Parc Multisport pour une période 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 aux tarifs suivants :

- Boule-o-drome	42 \$ /mois	504\$ /année
- Parc Multisport	27 \$ /mois	324 \$/année

LE TOUT pour un total de 1 656 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2022 pour les visites effectuées en 2022 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2023 pour les visites effectuées en 2023.

ADOPTÉE

22-10-331

Location – Tracteur pour déneigement

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipée à l'avant d'une gratte à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2022-2023, la location d'un équipement roulant auprès de ferme Somerset Inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 20 000 \$ incluant 250 heures d'utilisation et de 80 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 7 000 \$ pour le 1^{er} décembre 2022
- 6 500 \$ pour le 1^{er} janvier 2023
- 6 500 \$ pour le 1^{er} février 2023

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2022 pour les paiements effectués en 2022 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2023 pour les paiements effectués en 2023.

ADOPTÉE

22-10-332

Contrat – Service Logieau

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service informatique Logieau d'une durée de 5 ans au coût de 2 800 \$ par an, pour un total de 14 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour l'année en cours;

QUE des crédits budgétaires suffisants soient pourvus au budget des années 2023, 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE

22-10-333

Ratification – Achat de sulfate ferrique

ATTENDU les achats non budgétés de sulfate ferrique les 21 juillet et 8 septembre 2022 ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les achats de sulfate ferrique au fournisseur Chemtrade :

Date	Quantité	Prix unitaire	Total
21 juillet 2022	22 998 kg	0,341 \$/kg	7 842,32\$
8 Septembre 2022	30 998 kg	0,341 \$/kg	10 570,32 \$

LE TOUT pour un total de 18 412,64 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même un transfert budgétaire à même les revenus de tarifs pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées et à même les ententes industrielles en matière de rejets industriels.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

22-10-334

Adoption – Politique familiale et municipalité amie des aînées de Princeville

ATTENDU le dépôt au greffe de la Politique familiale et municipalité amie des aînées de Princeville par le directeur des communications le 5 octobre 2022 ;

ATTENDU que cette politique comprend un plan d'action 2023-2025 ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la politique et le plan d'action qui y figure soit adoptés.

ADOPTÉE

22-10-335

Comité – Suivi du plan d'action Municipalité amie des aînés

ATTENDU l'adoption de la Politique familiale et municipalité amie des aînées de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le comité de suivi du plan d'action MADA soit composé de :

- Danis Beauvillier, Élu district 2
- Me Serge Bizier, Élu district 3
- Martine Lampron, Élu district 4
- Catherine Beaudoin, représentante familles
- Claude Ménard, représentant aînés
- Paulette S. Rancourt, représentante aînés
- Roxanne Vallières, représentante familles

ADOPTÉE

22-10-336

Comité – Suivi du plan d'action politique familiale municipale

ATTENDU l'adoption de la Politique familiale et municipalité amie des aînées de Princeville;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le comité de suivi du plan d'action MADA soit composé de :

- Danis Beauvillier, Élu district 2
- Me Serge Bizier, Élu district 3
- Martine Lampron, Élu district 4
- Catherine Beaudoin, représentante familles
- Claude Ménard, représentant aînés
- Paulette S. Rancourt, représentante aînés
- Roxanne Vallières, représentante familles

ADOPTÉE

22-10-337

Changement de numéros civiques – route Goudreault

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de changer les numéros civiques suivants :

<u>Ancienne désignation</u>	<u>Nouvelle désignation</u>
94, 6 ^e Rang Est	14, route Goudreault
lot 5 587 562, 6 ^e Rang Est	28, route Goudreault
lot 4 307 924, 6 ^e Rang Est	44, route Goudreault
lot 4 307 926, 6 ^e Rang Est	52, route Goudreault
lot 4 307 927, 6 ^e Rang Est	70, route Goudreault
lot 4 307 928, route Goudreault	86, route Goudreault
48, route Goudreault	112, route Goudreault

ADOPTÉE

22-10-338

Demande de dérogation mineure – 30 rue Simard (Sylvain Tardif)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande car il y a un risque d'accrochage entre les véhicules ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur car ce terrain possède une grande largeur en façade ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire améliorer et sécuriser l'accès à la voie publique pour l'occupant du logement d'appoint ;

ATTENDU QUE la façade de ce terrain est très large;

ATTENDU la recommandation positive par le Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 30 rue Simard la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Sylvain Tardif afin de permettre un accès à la voie publique de 10,1 mètres de largeur au lieu de 9,0 mètres ce qui représente une dérogation de 1,1 m par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

22-10-339

Aide financière – Softball mineur Princeville

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au Softball mineur de Princeville de 2 500 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

22-10-340

Paiement de frais d'électricité au 525 Demers

ATTENDU la résolution 22-08-272 autorisant le directeur des loisirs à signer une entente avec le Relais pour la Vie prévoyant notamment le paiement de l'installation électrique par la Ville;

ATTENDU la réception d'une facture d'Hydro-Québec pour l'installation ainsi que la consommation électrique;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

DE PAYER les frais d'intervention sur le réseau et le frais d'abonnement de 385 \$, plus les taxes applicables;

DE PAYER la somme de 68,36 \$, plus les taxes applicables, correspondant à la consommation électrique;

DE MANDATER le directeur général pour récupérer la somme 78,60 \$ au Relais pour la Vie et de transférer le compte no 299 107 581 486 de la Ville de Princeville au Relais pour la Vie.

ADOPTÉE

Aide financière – Marché de Noël féérique - remise

22-10-341

Adoption – Vision bibliothèque 2023-2028

ATTENDU le dépôt de la Vision bibliothèque 2023-2028;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil adopte la vision bibliothèque 2023-2028 telle que déposée.

ADOPTÉE

22-10-342

Présentation d'une demande de subvention au Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels de la MRC de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser rétroactivement au 30 septembre 2022 le directeur des loisirs Étienne Couture et la coordonnatrice de la bibliothèque Cynthia Brisson à déposer des demandes dans le cadre du projet mentionné en rubrique.

ADOPTÉE

22-10-343

Aide financière – Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au CABE de 250 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

22-10-344

Aide financière – Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Invitation – Brunch en couleurs (Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable) - rejeté

22-10-345

Appui - Semaine de la solidarité 2022

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil apporte son appui à la Semaine de la solidarité 2022.

ADOPTÉE

Aide financière – Activité d'Halloween par la Maison des Jeunes La Fréquence
- rejeté

22-10-346

Offre – Publicité 2022-2023 des Chevaliers de Colomb de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'acheter une page de publicité dans le programme 2022-2023 au coût de 100\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-10-347

Offre – Publicité 2022-2023 de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francis/Érable

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'acheter un emplacement de publicité dans le répertoire 2022-2023 de la CCIBFE au coût de 400\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-10-348

Aide financière - Contribution municipale au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250\$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-10-349

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire